

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR
JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 de 14h00 à 18h30
Palais des congrès – SAINT MALO

PRESENTS : Drs Luc DUQUESNEL (Président « Les Généralistes CSMF »), Stéphane ATTAL (Bourgogne Franche Comté), Rachid BOUHADDI (Ile de France), Michèle BOURGEOIS DE BOYNES (Hauts de France), Philippe BOUTIN (Nouvelle Aquitaine), Lucien CHAULIAC (PACA), Pierre-Marie COQUET (Hauts de France), Jean-Marie CONQUET (Nouvelle Aquitaine), Eric DACQUIGNY (Hauts-de-France), Jean-Brice DE BARY (Ile de France), Yves de TAURIAC (Centre Val de Loire), Bertrand DEMORY (Hauts de France), Philippe DESPIERRE (Normandie), Jean-Paul DOULET (Grand-Est), Michel DURENQUE (Nouvelle Aquitaine), Peggy DUMONT (Pays de la Loire), Pierre-Olivier DUTHU (Centre Val de Loire), Véronique FAUCHIER (Centre Val de Loire), Béatrice FAZILLEAUD (Nouvelle Aquitaine), Ghislaine GIGOT (Normandie), Jean-Daniel GRADELER (Grand Est), André GROCHOLSKI (Centre Val de Loire), Marc HUNG (Nouvelle Aquitaine), Michel IKKA (Ile de France), Anne-Marie LADEVEZE-CAYLA (Pays de la Loire), Anne-Sophie LEGRAND (Hauts de France), Bertrand LEGRAND (Hauts de France), Yasmine LEBAILLY (Centre Val de Loire), Louis Léonce LECURIEUX-LAFFERRONNAY (Martinique), Florent LEFRANC (Hauts de France), Elisabeth LEBLOND (Hauts de France), Gérard LEMARINIER (Normandie), Jean-Michel LEMETTRE (Centre Val de Loire), Jean-Luc LEYMARIE (Ile de France), Sylvaine LE LIBOUX (Centre Val de Loire), Freddy LOIZEAU (Pays de la Loire), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Grand Est), Didier LYON (Centre Val de Loire), Pierre-Henri MAILHES (Bourgogne Franche Comté), Frédéric MAS (Bretagne), Colette MATHIAS (Occitanie), Pascal MEYVAERT (Grand Est), Delphine NIEDZIELA (Grand Est), Philippe NIN (Paris), Christian PATIN (Bretagne), Jean-Pierre PEIGNE (Centre Val de Loire), Mickaël PETTINI (Nouvelle Aquitaine), Pierre Yves PIETO (Bretagne), Laurent PONS (Pays de la Loire), François POULAIN (Occitanie), Alain PROCHASSON (Grand Est), Mickaël RIAHI (Ile de France), Marie ROCHETEAU (Pays de la Loire), Christian ROHRBACHER (Guyane), Elisabeth ROUSSELOT-MARCHE (Grand Est), Nicolas SAINMONT (Normandie), Pierre-Paul SCHLEGEL (Grand Est), Philippe SEILLAN (Nouvelle Aquitaine), Nadia SIMON (Bretagne), Vincent SIMON (Pays de la Loire), Célestine TRINH (Centre Val de Loire), Rémi UNVOIS (Grand-Est), Sophie SIEGRIST (Grand Est), Cindy VEAUUVY (Centre Val de Loire), François VERDON (Pays de la Loire), Christian VEDRENNE (Occitanie), Laurence NOEL (Assistante de direction).

Syndicats de jeunes médecins : Valentine MAGAND (Trésorière de l'ANEMF), Dahlia LAKTIB (Vice-Présidente de l'ANEMF), Yaël THOMAS (ancien président ANEMF), Julien MONJE (vice-président de l'ISNAR-IMG), Ariane ROUBI (1^{ère} vice-présidente ISNAR-IMG), Fanny MORAGLIA (porte-parole ISNAR-IMG), Clément PORCHER (ancien Vice-Président ISNAR-IMG)

ABSENTS EXCUSES : Drs Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Isabelle CARAYON (directrice Scientifique ACFM), François AGOSTINI (Corse), Jean-Christian BASSET (Centre Val de Loire), Pierre BIDAUT (Centre Val de Loire), Emmanuel BOIGE (Nouvelle Aquitaine), Pierre-Philippe BRUNET (Nouvelle Aquitaine), François CAMMAL (invité Hérault), Laurent CARLINI (Corse), Guillaume DARMAILLACQ (Nouvelle Aquitaine), Arnault GRUBER (Occitanie), Dany GUERIN (Nouvelle Aquitaine), Antoine GUINOISEAU (Grand Est), Pierrick GIPOULOU (Bretagne), Antoine GRISONI (Corse), Christine KOWALCZYK (La Réunion), Isabelle NOUET-MARTINOT (Pays de la Loire), Gylna LOKO (Martinique), Anne MAZUR (AURA), Jean-François MOREUL (Pays de la Loire), Michel MONDRZAK (délégué Seine et Marne), Alexis PERRET (AURA), Hervé SAHY (PACA pouvoir Dr Chauviac), Killian L'HELGOUARC'H, nouveau président de l'ISNI, Florie SULLEROT (ancienne présidente ISNAR IMG), Bastien BAILLEUL, nouveau président de l'ISNAR-IMG.

ORDRE DU JOUR :

- Pouvoir à donner,
- Approbation du compte rendu du comité directeur du 14/06/2024,
- Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations, reversement cotisations, appel national,
- SMCG-CSMF : Actualités
- Actualités conventionnelles : suite à la CPN du 11/09 (assistant médical, ...),
- Projet politique de la CSMF. Quels besoins pour la médecine générale libérale ?
- Intervention de notre partenaire NOVUUS,
- Questions diverses (financement CPTS et dépassement tarifaire, calendrier 2025,).

- **Pouvoirs à donner** : OK
- **Approbation du compte rendu du comité directeur du 14/06/2024** : Approuvé à l'unanimité.

- **Tour de table** :

Présentation des délégués départementaux et régionaux ainsi que les actuels et anciens représentants des syndicats de jeunes médecins (ANEMF, ISNAR-IMG, ISNI).

Dr Luc DUQUESNEL : merci d'être aussi nombreux à ce comité directeur. J'en profite pour présenter Laurence NOEL, notre Assistante, qui vient de fêter ses 30 ans au syndicat, syndicat dont elle est l'élément central et la cheville ouvrière.

- **Porte documents** : on s'arrange pour que vous ayez toutes les ressources documentaires dont vous pouvez avoir besoin, pour vous, pour vos réunions. Nous constatons que vous consultez régulièrement ces documents.

Pour accéder au « porte documents » :

- Cliquez sur ce lien : <https://lesgeneralistes-csmf.fr/porte-documents/>
- MOT DE PASSE : **LesG/75017***
- Cliquez sur «**CD 19/09/2024** » pour accéder à l'ensemble des documents que vous pouvez télécharger (icône TELECHARGER à droite).

- **Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations, reversement cotisations, appel national** :

Présentation de la courbe des adhérents depuis 10 ans : en 2023, inversion de la courbe, il faut que l'on continue. Cette inversion s'explique par le travail qui est fait par la CSMF et le fait d'adhérer au niveau national, car il y a de la rétention encore dans certains départements.

Pour ceux qui sont en prélèvement automatique, il serait bien que les départements/régions remontent les cotisations tous les trimestres afin d'enregistrer les médecins dans notre base.

Un nouveau rappel à cotisations 2024 va être envoyé par le National début octobre. Merci de bien vouloir d'ici là nous faire remonter les cotisations reçues dans les départements/régions.

La CSMF vous propose aussi de faire des circulaires départementales/régionales pour un coût de 160 €.

La CSMF devient un syndicat de services : édition de guides (sur demande sur le site de la CSMF), tous les Avantages (CSP MED, ...) et offres adhérents CSMF 2024 sont sur le porte documents.

La CSMF continue ses Rencontres dans les départements/régions et sera le 27 novembre à NANTES. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous souhaitez que le Dr Franck DEVULDER, Président de la CSMF, vienne à votre rencontre.

- **Communication des Généralistes-CSMF** : STATISTIQUES newsletters (envoi à 40 000) : Taux ouverture (moyenne) : lettre hebdo 33 % - flash info : 35 % - Edito mensuel 43 %.

Merci de relayer nos informations sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn)

Sylvaine Le Liboux : c'est important qu'il y ait plusieurs sensibilités, plusieurs générations et plusieurs régions qui puissent s'exprimer. N'hésitez pas à nous faire remonter tout ce qui se passe dans vos départements/régions pour les faire paraître dans notre lettre hebdo.



• Calendrier des réunions 2025 :

- **Vendredi 14 mars : Assemblée Générale et Comité Directeur Les Généralistes-CSMF**
+ Conseil d'Administration Les Spécialistes CSMF
- **Samedi 15 mars** : Assemblée générale CSMF politique matin / AG CSMF statutaire samedi après-midi
- **Vendredi 23 et samedi 24 mai** : Séminaire Cadres CSMF, Paris (cocktail festif le vendredi 23)
- **Vendredi 13 juin : Comité Directeur Les Généralistes-CSMF**
- **Samedi 14 juin** : Conseil National
- **Du jeudi 2 au Samedi 4 octobre** : 31èmes Universités de la CSMF à AVIGNON
- (Comité Directeur Les Généralistes-CSMF et Conseil d'Administration Les Spécialistes-CSMF **le jeudi 2 octobre**)
- **Vendredi 12 décembre : Comité Directeur Les Généralistes CSMF**
- **Samedi 13 décembre** : Conseil National

• Intervention du Dr Pascal MEYVAERT, Président du SMCG-CSMF :

Trois points d'actualité à vous transmettre :

Certaines CPAM ont adressé un courrier aux directeurs d'EHPAD pour les inciter à déclarer leur médecin coordonnateur en EHPAD en tant que **médecin traitant** de leurs résidents dans le cadre de la Loi Valletoux du 27 décembre 2023 afin de répondre au projet gouvernemental « ZERO PATIENT EN ALD SANS MEDECIN TRAITANT ». Nous rappelons ici la position des syndicats représentatifs des médecins coordonnateurs en EHPAD dont le SMCG-CSMF : il n'y a aucune obligation pour le médecin coordonnateur en EHPAD de prendre des résidents comme médecin traitant. Est actuellement en discussion mais reporté suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale : si un médecin coordonnateur décide de prendre en soins des résidents comme médecin traitant, cela doit se faire sur la base du volontariat et un sur un contrat distinct de celui de médecin coordonnateur et donc une rémunération distincte et supplémentaire pour exercer la fonction de médecin traitant. Nous appelons donc les médecins coordonnateurs à refuser tout enregistrement comme médecin traitant si ces conditions ne sont pas réunies, sauf si vous exercez une activité libérale qui vous permet de coter les actes de médecin traitant en libéral. N'hésitez pas à nous faire savoir si ces conditions n'ont pas été respectées.

Deuxièmement, en tarif global en EHPAD, les médecins libéraux déclarent leurs actes aux **tarifs conventionnés** mais sont réglés sur le budget global de l'EHPAD. Pour les services des impôts mais surtout pour l'URSSAF et la CARMF, ces revenus ne sont parfois pas considérés comme des revenus conventionnés. La prise en compte de ces revenus est très variable selon l'interlocuteur et la région.

Selon l'Article 94 de la convention concernant la participation des caisses aux honoraires conventionnés, il est écrit : "L'assiette de participation est étendue également aux revenus tirés d'activités non salariées réalisées dans des structures dont le financement inclut la rémunération des médecins". Selon le service juridique de la CSMF, ces revenus doivent donc être considérés comme conventionnés par les différentes administrations, quelle que soit la localisation de l'EHPAD.

Rejoignez le SMCG-CSMF, rendez le syndicat plus fort et représentatif en adhérant !

Les adhérents à la CSMF sont de fait adhérents au SMCG-CSMF. N'hésitez pas cependant à soutenir ou faire un don au syndicat

<https://www.helloasso.com/associations/syndicat-des-medecins-coordonnateurs-ehpad-et-autres-structures-generalistes-ou-geriatres/adhesions/bulletin-adhesion-smcg-csmf-2024>



- **Actualités conventionnelles : Suite à la CPN d'installation du 11/09/2024** : voir diaporama sur le porte documents

Une convention médicale a donc été signée.

Comme toutes les conventions médicales, celle-ci génère des frustrations. Pour autant, une chose est certaine, la situation financière de notre pays ne nous permettrait pas aujourd'hui de bénéficier d'une telle enveloppe financière pour débiter une telle négociation. Nous n'aurions, nous médecins généralistes de secteur 1, que l'assurance de voir notre acte de base rester à 26,50 € jusqu'en 2027.

Il faut donc féliciter les syndicats qui ont eu le courage de signer rapidement cette convention médicale pour la rendre effective, et cela le populisme qui gagne la représentation syndicale.

Assistant médical : Il est un élément essentiel de la réorganisation de nos cabinets médicaux pour non seulement améliorer rapidement l'accès aux soins, mais aussi améliorer nos conditions d'exercice. De façon presque unanime, les médecins qui travaillent avec un assistant médical disent « Plus jamais comme avant ».

C'est pour cette raison que les stabilisateurs économiques ne s'appliquent pas aux mesures conventionnelles concernant l'assistant médical.

Nous devons continuer à travailler sur les freins à l'embauche d'un assistant médical dont certains relèvent du cadre conventionnel.

- **Projet politique de la CSMF : Quels besoins pour la médecine générale libérale ?**
Intervention du Dr Franck DEVULDER, Président de la CSMF

Voici les grands titres du projet politique CSMF qui seront abordés demain lors de la réunion syndicale.

- Développer la rémunération de la pertinence et de la qualité des soins
- Obtenir les moyens de tous pouvoir répondre à l'accès aux soins
- Des négociations annuelles obligatoires pour faire vivre le dialogue conventionnel
- Être libéral, c'est avoir un exercice à la carte qui s'adapte à toutes les étapes de la vie professionnelle
- Un espace de liberté tarifaire solvabilisé : un enjeu d'équité pour tous les médecins
- Délégation de tâches oui, transferts de compétences, non !
- Donner les moyens aux médecins de devenir des chefs d'entreprise.

- **Intervention de notre partenaire NOVUUS** : Mme Amira CAMILLERI, Présidente et M. Julien CAMILLERI, Directeur Général
Présentation et documents sur le porte documents+ Stand Université de la CSMF.
Signature du 2^{ème} avenant à la convention du partenariat de septembre 2022.

Rappel des autres partenaires Les Généralistes-CSMF : PS CONCEPT et CEGEDIM SANTE : voir infos sur le porte documents et stand Universités de la CSMF.

Le prochain Comité directeur des Généralistes-CSMF aura lieu le **vendredi 6 décembre 2024 à la CSMF de 9h30 à 16h30** (veille du conseil national de la CSMF).

Fin 18h30.

Dr Sylvaine LE LIBOUX, Secrétaire Générale